



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Concernant le rôle de perception 2023 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité conformément à l'article 1007 du *Code municipal* que le rôle de perception 2023 est déposé au bureau de la Municipalité. Il est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30.

En conséquence, il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les soixante (60) jours suivant le présent avis.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 17 JANVIER 2023**

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière